



M A I R I E
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : 15 mars 2022

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD, adjoints, M. Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Ludovic BERGES, Mmes Marie ALEXIS, Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Sylvie FABBA, MM Éric. INGWILLER, Vincent COISCAUD

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Vincent COISCAUD donne pouvoir à Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du 07 mars 2022

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

2. Vote du taux des impôts 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le taux des impôts 2022.

Il rappelle les taux d'imposition de 2021 :

Foncier bâti	25,57 %
- Le produit attendu en 2022 avec le même taux d'imposition serait de 163 750€	
Foncier non Bâti	24,12 %
- Le produit attendu en 2022 avec le même taux d'imposition serait de 38 809€.	

Ci-dessous le tableau des ressources fiscales par habitant comparées aux communes du Département, de la Région et National.

En €/hab	2021			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	275	501	447	458

Les ressources fiscales en euros/habitant de la commune sont nettement inférieures aux moyennes présentées ci-dessus.

Cependant, compte tenu de la situation actuelle, monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux pour 2022.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les taux de 2021 pour l'année 2022.

3. Vote des comptes de gestion 2021, comptes administratifs 2021 et budgets primitifs 2022 : gîte, multi-commerces, lotissement du Goupillaud 1

3.1. GITE : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2021 et vote du budget primitif 2022

3.1.1. Compte de gestion 2021 – Gîte

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal vote, par 12 voix pour et 1 abstention, le compte de gestion 2021 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3.1.2. Compte administratif 2021 – Gîte

Le compte administratif est présenté par le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le compte administratif de l'exercice 2021. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent ainsi les comptes, par 11 voix pour et 1 abstention :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	19 914,06 €
	Réalisé :	7 684,81 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévu :	19 914,06 €
	Réalisé :	17 416,31 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0,00 €
Fonctionnement :	9 731,50 €
Résultat global :	9 731,50 €

3.1.3. Affectation des résultats 2021 – Gîte

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 827,44 €
- Un excédent reporté de 8 904,06 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 9 731,50 €

- Un déficit d'investissement de 0,00 €
- Un déficit des restes à réaliser de 0,00 €

Soit un besoin de financement de : 0,00 €

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide, par 12 voix pour et 1 abstention, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCÉDENT	9 731,50 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	9 731,50 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT 0,00 €

3.1.4. Budget primitif 2022 – Gîte

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 18 741,50 € (dont 0,00€ de Reste à Réaliser).

Il n'y a pas ni dépenses, ni recettes d'investissement.

Après en avoir discuté et délibéré, le budget Gîte 2022 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

3.2. MULTI-COMMERCES : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2021 et vote du budget primitif 2022**3.2.1. Compte de gestion 2021 – Multi-Commerces**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal vote, par 12 voix pour et 1 abstention, le compte de gestion 2021 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3.2.2. Compte administratif 2021 – Multi-Commerces

Le compte administratif est présenté par Le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le compte administratif de l'exercice 2021. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent ainsi les comptes par 11 voix pour et 1 abstention :

Investissement

Dépenses	Prévu :	13 997,74 €
	Réalisé :	10 898,27 €
	Restes à Réaliser :	3 066.00 €
Recettes	Prévu :	13 997,74 €
	Réalisé :	5 437,74 €
	Restes à Réaliser :	560.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	10 038,74 €
	Réalisé :	756,62 €
	Restes à Réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	10 038,74 €
	Réalisé :	10 172,05 €
	Restes à Réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-5 460,53 €
Fonctionnement :	9 415,43 €
Résultat global :	3 954,90 €

3.2.3. Affectation des résultats 2021 – Multi-Commerces

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 6 676,69 €
- Un excédent reporté de 2 738,74 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 9 415,43 €

- Un déficit d'investissement de 5 460,53 €
- Un déficit des restes à réaliser de 2 506.00 €

Soit un besoin de financement de : 7 966,53 €

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide, par 12 voix pour et 1 abstention, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCÉDENT	9 415,43 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	7 966,53 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 448,90 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	5 460,53 €

3.2.4. Budget primitif 2022 – Multi-Commerces

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 8 748,90 € (dont 0,00 € de RAR).

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 15 270,53 € (dont 3 066,00 € de RAR dépenses et 560,00 € de RAR recettes).

Après en avoir discuté et délibéré, le budget Multi-commerces 2022 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

3.3. LOTISSEMENT DU GOUPILLAUD 1 : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2021 et vote du budget primitif 2022

3.3.1. Compte de gestion 2021 – Lotissement du Goupillaud 1

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal vote, par 12 voix pour et 1 abstention, le compte de gestion 2021 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3.3.2. Compte administratif 2021 – Lotissement du Goupillaud 1

Le compte administratif est présenté par Le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le compte administratif de l'exercice 2021. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent ainsi les comptes, par 11 voix pour et 1 abstention :

Investissement

Dépenses	Prévu :	137 674,09 €
	Réalisé :	137 674,09 €
	Restes à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévu :	137 674,09 €
	Réalisé :	79 555,38 €
	Restes à réaliser	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	123 398,54 €
	Réalisé :	84 183,94 €
	Restes à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévu :	123 398,54 €
	Réalisé :	103 358,54 €
	Restes à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement		-58 118,71 €
Fonctionnement :		19 174,60 €
Résultat global :		-38 944,11 €

3.3.3. Budget primitif 2022 – Lotissement du Goupillaud 1

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 125 769,98 € (dont 0,00 € de RAR).

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent pour un montant de 148 674,09 € (dont 0,00 € de RAR).

Après en avoir discuté et délibéré, le budget 2022 du Lotissement du Goupillaud 1 est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

3.4. MAIRIE : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2021 et vote du budget primitif 2022

Les budgets n'étant pas terminés pour le budget principal Mairie, ils seront présentés et votés lors d'un prochain conseil municipal.

4. Création du budget primitif pour le lotissement du Goupillaud 2

Par la délibération n°9 de la réunion du 29 avril 2014, les membres du conseil municipal ont accepté l'achat de terrains dans le but d'y aménager un lotissement.

A ce stade du projet, l'esquisse du futur lotissement comporte 12 lots pour une surface totale de 8323 m².

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des frais vont être prochainement engagés, et qu'il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 qui regroupera les écritures comptables du lotissement.

Le budget lotissement est assujetti à la TVA.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenés à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal décident, par 12 voix pour et 1 voix contre :

- D'approuver la création d'un budget de comptabilité M14 au 21 mars 2022 dénommé budget annexe Lotissement le Goupillaud 2
- De transférer les terrains de la commune vers ce budget.

5. Personnel

5.1. Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) : Réforme de la Protection Sociale Complémentaire

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réforme est en cours sur la protection sociale complémentaire (prévoyance et santé). Il est obligatoire d'échanger sur le sujet autour d'un débat.

Madame Audrey DUMONT responsable de développement dans la Vienne de la MNT, viendra, si possible, lors d'un prochain conseil (le mercredi 30 mars 2022 à 20 heures) nous expliquer ce que sont nos obligations dans les années à venir.

6. Projets et Travaux

6.1. Demande de subvention Activ'3

6.1.1. Isolation thermique et phonique de la cantine scolaire

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les menuiseries de la cantine scolaire ne permettent plus une bonne isolation, qu'elles sont pourries et qu'il est nécessaire de les remplacer.

Il est donc nécessaire de changer les fenêtres et la porte extérieure par du matériel en pvc, identiques à celles installées dans les classes de l'aile gauche et de l'aile droite à venir.

L'isolation intérieure des murs sera faite avec des panneaux BA18 et cela demande de modifier l'emplacement des radiateurs qui seront déplacés de l'épaisseur des nouvelles cloisons d'isolation.

La réfection des peintures sera faite une fois que les nouvelles cloisons seront installées et les radiateurs seront installés par la suite.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant HT	Financement	Montant HT	%
▪ Remplacement des menuiseries et isolation	18 596,47 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) :	4 742,81 €	21 %
▪ Déplacement des radiateurs	1 813 €	▪ Conseil Départemental :	18 000 €	79 %
▪ Peinture	2 333,34 €	ACTIV'3		
TOTAL HT	22 742,81 €	TOTAL HT :	22 742,81 €	100 %
Soit un coût total TTC	27 291,37 €			

La commune récupérera, l'année suivant les travaux, le FCTVA (16,404% du TTC) soit 4 476,88 €, donc la participation totale finale de la commune sera de 4 814,49 €.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le plan de financement ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire la demande de subvention Activ'3 au Département pour un montant de 18 000 €.

6.1.2. Hangar communal : sol, éclairage et rangement

Suite à l'installation du nouvel hangar qui permet l'extension des anciens bâtiments communaux, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de réaliser une dalle béton, de raccorder l'extension à l'électricité et l'éclairage ainsi que d'optimiser l'espace en créant une plateforme d'une surface d'environ 36m².

Pour ces travaux, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant HT	Financement	Montant HT	%
▪ Electricité (éclairage et prises)	1 226,67 €	▪ Autofinancement maître d'ouvrage (commune) : ▪ Conseil Départemental : <i>ACTIV'3</i>	3 166,67 €	22,40 %
▪ Fourniture, Fabrication et Pose d'une plateforme métallique pour recevoir un plancher bois	4 750 €		11 000 €	77,60 %
▪ Dalle béton sur l'ensemble de la surface	8 070,60 €			
▪ Divers	119,40 €			
TOTAL HT :	14 166,67 €	TOTAL HT :	14 166,67 €	100 %
Soit un coût total TTC	17 000 €			

La commune récupérera, l'année suivant les travaux, le FCTVA (16,404% du montant TTC) soit 2 788,68 €, donc la participation totale finale de la commune sera de 3 211,32 €.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le plan de financement ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire la demande de subvention Activ'3 au Département pour un montant de 11 000 €.

6.2. Autres

6.2.1. Bibliothèque

Le mobilier de la bibliothèque a pris du retard en fabrication, la livraison est donc retardée. Le matériel informatique sera livré et installé à la fin du mois de mars 2022.

6.2.2. Logements 2 et 2bis rue du Presbytère

Le marché pour les travaux des logements 2 et 2bis rue du Presbytère est lancé. La réunion a eu lieu avec l'architecte et les entreprises qui ont pu être présentes mercredi 16 mars 2022. La prochaine réunion a lieu le 30 mars 2022 à 10h.

7. Marché hebdomadaire

PLANNING DES RESPONSABLES DES VENDREDIS :		
Date	Responsable 1	Responsable 2
<i>Vendredi 25 mars</i>	Sylvie BAZILLE	
<i>Vendredi 1^{er} avril</i>	Jacky DIDIER	
<i>Vendredi 8 avril (1 an du marché)</i>	Olivier PIN	
<i>Vendredi 15 avril</i>	Nathalie FRANÇOIS DIT SORTON	
<i>Vendredi 22 avril</i>	Sylvie BAZILLE	
<i>Vendredi 29 avril</i>	Ludovic BERGES	
<i>Vendredi 6 mai</i>	Nadine MEMIN	
<i>Vendredi 13 mai</i>	Sylvie BAZILLE	
<i>Vendredi 20 mai</i>	Nadine MEMIN	
<i>Vendredi 27 mai</i>		
<i>Vendredi 3 juin</i>		
<i>Vendredi 10 juin</i>		
<i>Vendredi 17 juin</i>		
<i>Vendredi 24 juin</i>		
<i>Vendredi 1^{er} juin</i>		

8. Élections

Les élections se déroulent les dimanches 10 et 24 avril 2022 de 8h à 19h.

Les conseillers municipaux seront amenés à tenir une permanence de 2h45 durant la journée et se devront d'être présents au dépouillement à partir de 18h55.

1^{er} tour : 10 avril 2022

Tranche horaire	Permanence	Rôle
7h45 à 10h45	Gilles BOSSEBOEUF Vincent BONNIN Sylvie BAZILLE	Président Assesseur Assesseur
10h45 à 13h30	Jacky DIDIER Sylvie FABIA Hugo ROUSSEL	Président Assesseur Assesseur
13h30 à 16h15	Gilles BOSSEBOEUF	Président

	Éric INGWILLER Nadine MEMIN	Assesseur Assesseur
16h15 à 19h	Gilles BOSSEBOEUF Nathalie FRANCOIS DIT SORTON Thomas LHOMMEAU	Président Assesseur Assesseur
18h55	Tous les conseillers doivent être présents.	

Dépouillement

Tous les assesseurs ayant participé au vote doivent être obligatoirement présents au dépouillement.

Président : Gilles BOSSEBOEUF

Les secrétaires de mairie seront présentes.

1^{er} tour - 1^{ère} table :

Missions	Nombre d'assesseurs	Nom Prénom
Ouvertures des enveloppes	2	Gladys SIRE
		Éric INGWILLER
Lecture des bulletins	1	Jacky DIDIER
Comptage des voix (méthode des bâtons rayés par 5)	3	Carole BOUTRON
		Olivier PIN
		Sylvie FABA
Récupération des bulletins et enveloppes	1 ou 2	Nathalie FRANCOIS DIT SORTON
		Sylvie BAZILLE

1^{er} tour - 2^{ème} table :

Missions	Nombre d'assesseurs	Nom Prénom
Ouvertures des enveloppes	2	Marie ALEXIS
		Vincent BONNIN
Lecture des bulletins	1	Hugo ROUSSEL
Comptage des voix (méthode des bâtons rayés par 5)	3	Ludovic BERGES
		Annette BOSSEBOEUF
		Nadine MEMIN
Récupération des bulletins et enveloppes	1 ou 2	Vincent COISCAUD
		Thomas LHOMMEAU

2^{ème} tour : 24 avril 2022

Tranche horaire	Permanence	Rôle
7h45 à 10h45	Gilles BOSSEBOEUF Vincent BONNIN	Président Assesseur

	Sylvie FABA	Assesseur
10h45 à 13h30	Jacky DIDIER Hugo ROUSSEL Sylvie BAZILLE	Président Assesseur Assesseur
13h30 à 16h15	Gilles BOSSEBOEUF Olivier PIN Marie ALEXIS	Président Assesseur Assesseur
16h15 à 19h	Gilles BOSSEBOEUF Thomas LHOMMEAU Nadine Mémin	Président Assesseur Assesseur
18h55	Tous les conseillers doivent être présents.	

Dépouillement

2^{ème} tour – 1^{ère} table :

Missions	Nombre d'assesseurs	Nom Prénom
Ouvertures des enveloppes	2	Gladys SIRE
		Sylvie BAZILLE
Lecture des bulletins	1	Jacky DIDIER
Comptage des voix (méthode des bâtons rayés par 5)	3	Carole BOUTRON
		Olivier PIN
		Sylvie FABA
Récupération des bulletins et enveloppes	1 ou 2	Thomas LHOMMEAU

2^{ème} tour – 2^{ème} table :

Missions	Nombre d'assesseurs	Nom Prénom
Ouvertures des enveloppes	2	Marie ALEXIS
		Vincent BONNIN
Lecture des bulletins	1	Hugo ROUSSEL
Comptage des voix (méthode des bâtons rayés par 5)	3	Ludovic BERGES
		Annette BOSSEBOEUF
		Nadine MEMIN
Récupération des bulletins et enveloppes	1 ou 2	Vincent COISCAUD

9. Divers

Samedi matin 19 mars 2022, le panneau d'entrée d'agglomération sur la route départementale RD4 en provenance de Sommières a disparu.

10. Agenda

Mardi 22 mars 2022	à 10h	Réunion avec les Bâtiments de France pour les dossiers DETR
Mercredi 23 mars 2022	à 10h	Rencontre avec Stéphane Gonçalves pour un projet associatif à Bézic à la base de loisirs.
Jeudi 24 mars 2022		Grande Lessive sur la place de la Mairie
Lundi 28 mars 2022	à 14h	Commission Communale des Impôts Direct (CCID) à la mairie
Mardi 29 mars 2022	à 17h30	Réunion publique sur le projet éolien P&T Technologies.
Mercredi 30 mars 2022	à 14h	Réunion de chantier pour les logements locatifs 2 et 2bis rue du Presbytère
Mercredi 30 mars 2022	à 20h	Prochaine réunion de conseil municipal avec la présentation par Madame Audrey Dumont de la MNT de nos obligations pour la prévoyance et la santé dans les années futures
Jeudi 31 mars 2022	à 10h	Réunion SRD pour les travaux concernant les lignes entre le projet éolien du Cerisou à Savigné et le poste source du laitier à Champagné-Saint-Hilaire

11. Fêtes et événements

Jeudi 24 mars 2022	à partir de 9h	Grande Lessive sur le thème de l'ombre par les enfants de l'école de Champagné-saint-hilaire en collaboration avec la bibliothèque municipale
Samedi 26 mars 2022	à 20h	Soirée Tartiflette de l'association des Montagnards
Samedi 2 avril 2022	à 7h	Ouverture de la pêche sur le site des trois fontaines
	à 10h	Ouverture de l'exposition photos « <i>Émotions et Sentiments</i> » de l'association Murmures et Cultures
Dimanche 3 avril 2022	à 14h30	Loto du Comité des fêtes
Mardi 5 avril 2022	à 15h30	Assemblée Générale du Merveilleux Noël
Vendredi 8 avril 2022	à partir de 16h	1 an du marché hebdomadaire
Dimanche 10 avril 2022	de 8h à 19h	1 ^{er} tour des élections présidentielles
Lundi 11 avril	à 18h30	Communication par la CCCP sur la mise à disposition de composteurs individuels
Lundi 25 avril	à 14h	Réunion de préparation marché des arts et des gourmandises du vendredi 2 septembre
Dimanche 8 Mai 2022	à 11h30	Commémoration de l'armistice de 1945
Dimanche 22 mai 2022	de 7h à 19h	Vide grenier à la base de loisirs avec Mme User Valérie

12. Tour de table

Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie : Nous fêterons les 1 an du marché hebdomadaire le 8 avril 2022 et organisons une tombola avec tous les participants ; tous les artisans commerçants sont invités ainsi que ceux qui sont sur le marché d'art de Civray. Des flyers sont à distribuer ; faites de la publicité pour cet évènement. Tirage de la tombola à 18 h. Merci aux conseillers de participer au montage et démontage.

Le 2 septembre 2022 sera organisé le marché des arts et gourmandises tel qu'on le faisait du temps des soirées romanes.

M. PIN Olivier : signale que la ligne électrique alimentant la base de loisirs sera prochainement enfouie.

Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine : la loi permet d'attendre le 1er juillet 2022 pour arrêter le désherbage chimique. La journée binette proposée au dernier conseil est repoussée mais peut se dérouler sur les trottoirs. Une proposition d'enherbement contrôlé peut être envisagée.

Le circuit André Léo sera revu pour corriger les défauts de fléchage.

Mme BAZILLE Sylvie : demande des comptes-rendus sur les commissions qui se déroulent pour lesquelles les conseillers ne peuvent pas être présents.

M. BERGES Ludovic : la commune peut-elle accueillir des réfugiés Ukrainiens ? Il y a une procédure en cours avec des accueillants privés.

La séance est levée à 22h35.

Ont été prises les délibérations suivantes :

N° 015/2022 : Vote du taux des impôts 2022

N° 016/2022 : Compte de gestion 2021 - Gîte

N° 017/2022 : Compte administratif 2021 - Gîte

N° 018/2022 : Affectation des résultats 2021 - Gîte

N° 019/2022 : Budget primitif 2022 – Gîte

N° 020/2022 : Compte de gestion 2021 – Multi-Commerces

N° 021/2022 : Compte administratif 2021 – Multi-Commerces

N° 022/2022 : Affectation des résultats 2021 – Multi-Commerces

N° 023/2022 : Budget primitif 2022 – Multi-Commerces

N° 024/2022 : Compte de gestion 2021 – Lotissement le Goupillaud 1

N° 025/2022 : Compte administratif 2021 – Lotissement le Goupillaud 1

N° 026/2022 : Budget primitif 2022 – Lotissement le Goupillaud 1

N° 027/2022 : Création du budget primitif 2022 pour le lotissement du Goupillaud 2.

N° 028/2022 : Isolation thermique et phonique de la cantine scolaire : demande de subvention ACTIV'3

N° 029/2022 : Aménagement du hangar communal : demande de subvention ACTIV'3

Signatures

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
DIDIER	Jacky	1 ^{er} adjoint		
FRANCOIS-DIT-SORTON	Nathalie	2 ^{ème} adjointe		
PIN	Olivier	3 ^{ème} adjoint		
MEMIN-NICOULLAUD	Nadine	4 ^{ème} adjointe		
COISCAUD	Vincent	Conseiller	Excusé	Donne pouvoir à Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON
ROUSSEL	Hugo	Conseiller		
FABA	Sylvie	Conseillère	Excusée	
BAZILLE	Sylvie	Conseillère		
INGWILLER	Éric	Conseiller	Excusé	
BERGES	Ludovic	Conseiller		
ALEXIS	Marie	Conseillère		
SIRE	Gladys	Conseillère		
LHOMMEAU	Thomas	Conseiller		
BONNIN	Vincent	Conseiller		